

CHAUFFAGE INFO

Le magazine du secteur du chauffage au mazout

TRIMESTRIEL D'INFORMAZOUT - 4^E TRIMESTRE 2006

N° 136



DOSSIER

OPTITANK

CÉDICOL LANCE SON NOUVEAU LABEL
DE QUALITÉ POUR LES RÉSERVOIRS

02
ACTUALITÉ

- Pol, la chaleur absolue
- Soirées d'information 2006
- Contrôles Fapetro
- Création de l'Apetra

03
R&D

- Chauffez gratuitement en produisant de l'électricité

06
NOUVEAUTÉS

- Quelques membres de Cedicol à la une

07
FAQ

- Comment déterminer la puissance idéale d'une chaudière

08
NEWS

- Formations
- Nouvelle prime Optimaz-elite

AVEC POL, EN ROUTE POUR UNE NOUVELLE CAMPAGNE MAZOUT

Impossible de l'avoir raté ces deux derniers mois. Pol est vraiment partout : en TV, en radio, dans la presse magazine, sur internet. Et ce n'est pas tout car une deuxième vague publicitaire est prévue pour début 2007.

Avec plus de 400 passages TV et radio dans tout le pays, la nouvelle campagne Mazout a pour but de mettre tous les atouts de votre côté et de rassurer vos clients. C'est précisément parce que vous avez établi une relation privilégiée avec vos clients qu'Informazout entend vous

soutenir dans votre travail de tous les jours. C'est également dans ce cadre qu'un nouveau site internet mettant l'accent sur les avantages du mazout pour vos clients a été créé : www.chaleurabsolue.be.

PLUS D'INFORMATIONS ?

www.chaleurabsolue.be
Tél : 078/ 152 150

"C'est moi Pol,
la chaleur absolue!"



FAPETRO : QUALITÉ DES COMBUSTIBLES PREMIERS CONTRÔLES FIN 2006

Le Fonds d'analyse des produits pétroliers, en abrégé Fapetro, a été créé par le Ministère des Affaires économiques pour vérifier la qualité des produits pétroliers mis en vente sur le marché belge. Actif depuis un certain temps déjà dans le domaine des carburants (contrôles aux pompes des stations-service), le Fapetro va à présent étendre son champs d'action au gazoil de chauffage. La phase de tests et les premiers contrôles sont annoncés pour fin 2006. Ils auront lieu chez les particuliers lors de la livraison. Les échantillons prélevés feront l'objet d'une évaluation. L'objectif étant de préparer la formule définitive des contrôles pour février 2007.

APETRA : DOUBLE SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT OPÉRATIONNELLE DÈS AVRIL 2007

Pour répondre à l'obligation de détenir lui-même les stocks stratégiques de produits pétroliers (un quart de sa consommation annuelle, soit 90 jours), l'Etat fédéral belge a créé l'Apetra, une société anonyme de droit public à finalité sociale. Cette société sera opérationnelle pour le 1^{er} avril 2007 et remplacera le système actuel géré par les sociétés pétrolières. Le but de cette obligation de stockage est d'éviter une pénurie en cas de crise ou de rupture momentanée de l'approvisionnement pétrolier, tout en respectant les engagements internationaux de la Belgique. Les personnes se chauffant au mazout disposent donc d'une double sécurité d'approvisionnement : le stock disponible dans leur propre réservoir et les stocks de 3 mois au niveau de l'Etat, gérés à l'avenir par une société autonome.

SUCCÈS DES SOIRÉES D'INFORMATION 2006

Une fois encore, les soirées d'informations organisées en automne par Informazout et Cedicol ont connu un grand succès. Plus de 800 installateurs ont répondu à l'invitation pour assister à la présentation technique sur le thème de l'hydraulique dans les systèmes de chauffage au mazout. 9 dates figuraient au programme (5 en Flandre et 4 en Wallonie), explique Pierre-Emmanuel Coppin, Area Manager chez Informazout. La formule plaît car après l'exposé les installateurs ont également l'occasion de se rencontrer dans un cadre agréable, de découvrir les produits de nos partenaires et... de gagner un beau cadeau. Merci encore à vous pour votre dynamisme et à nos partenaires Watts, Oventrop, Danfoss, Pneumatex et Wilo pour leur soutien, en espérant vous revoir l'année prochaine.



Plus d'informations :
www.apetra.be



CHAUFFEZ GRATUITEMENT EN PRODUISANT DE L'ÉLECTRICITÉ

Ne cherchez pas l'erreur, il n'y en a pas! En effet, il est tout à fait possible de se chauffer gratuitement tout en produisant de l'électricité. Mieux connu sous le nom de micro-cogénération 'mazout', ce système encore relativement méconnu en Belgique pour les petites puissances a une chance de se développer sur notre marché.

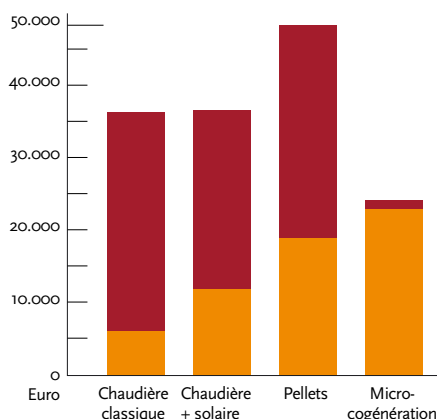
Si l'on ne dénombre actuellement qu'une petite dizaine d'installations de micro-cogénération en Belgique, le système est par contre nettement plus connu dans des pays comme l'Allemagne ou la Suisse, où plusieurs milliers d'unités sont produites chaque année. La configuration de ces marchés énergétiques est plus propice au développement de la micro-cogénération, explique Dirk De Rouck, administrateur délégué de De Rouck & co, mais il ne fait aucun doute que la Belgique va suivre le mouvement.

UN SYSTÈME RENTABLE?

La micro-cogénération peut être utilisée pour un large éventail d'applications. Dans les pays où les particuliers sont encouragés à revendre leur surplus d'électricité aux grands opérateurs, il n'est pas rare de rencontrer une installation de micro-cogénération dans des habitations familiales. Chez nous, toutefois, cette technologie s'adresse davantage aux consommateurs dont les besoins en électricité sont en permanence d'au moins

10 kW. Disons que plus les besoins sont constants et élevés, plus le système est rentable. Et pour les grands consommateurs dont la demande est élevée mais peu stable, une chaudière 'classique' peut également intervenir en support pour faire face aux éventuels pics.

■ Frais en combustibles sur 20 ans
■ Frais d'investissement



On estime que l'installation doit au moins tourner 5800 heures par an pour être rentable. Selon plusieurs calculs, le gain se chiffre à 0,45 EUR par heure de fonctionnement. Les piscines sont donc un exemple d'application particulièrement intéressante, comme Dirk De Rouck. Mais je pense aussi aux hôtels, appartements, complexes sportifs, bâtiments utilitaires, ou encore au secteur agricole.

Quant à l'entretien, comme tout moteur qui se respecte, il est indiqué d'effectuer un check-up 'régulier', toutes les 2700 heures de fonctionnement (soit tous les 112 jours - ou 3 x par an - pour les installations fonctionnant 24h/24).

ET SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL?

Ici aussi, ce nouveau type d'installation obtient d'excellents résultats. L'économie en termes d'énergie primaire avoisine les 25%, ce qui se traduit également en termes d'émissions de CO₂.

QU'EST-CE QUE LA MICRO-COGÉNÉRATION ?

Le principe est assez simple. En fait, la chaudière est tout simplement remplacée par un moteur diesel (=mazout). Ce moteur produit de l'électricité mais aussi de la chaleur. Et cette chaleur est récupérée pour se chauffer et/ou produire de l'eau chaude sanitaire. Soit via un échangeur instantané, soit via un ballon d'accumulation (attention deux ballons : un tampon + un pour la production ECS) faisant office de tampon pour absorber la chaleur non consommée.

En apparence, ce type d'installation est tout à fait semblable à une chaudière classique. De mêmes dimensions, la micro cogénération est cependant légèrement plus bruyante étant donné qu'il s'agit d'un moteur.

Le procédé existe aussi au combustible gazeux mais le moteur diesel présente l'avantage d'être plus efficace dans la production d'électricité grâce à son meilleur rendement mécanique.





LE STOCKAGE DU MAZOUT OFFRE DE NOUVELLES GARANTIES... GRÂCE À UN NOUVEAU LABEL!



Un stockage plus sécurisé du mazout ! C'est le but du nouveau label de qualité Optitank mis en place par Cedicol... Voici en avant-première quelques explications au sujet des nombreux avantages offerts par le label.

Profitier d'un stockage en toute sécurité, en toute autonomie, en respectant l'environnement... et le tout pendant au moins 30 ans! Voilà ce qu'envisage offrir le nouveau label de qualité Optitank, qui sera officiellement lancé à l'occasion du prochain salon Batibouw. Grâce au trio d'Informazout - Optimaz, ExpertMazout et Optitank -, les consommateurs pourront dormir sur leurs deux oreilles. Et les

installateurs disposeront d'un outil supplémentaire pour faire valoir leur expertise !

MINIMUM 30 ANS DE SÉCURITÉ!

Pour offrir une telle sécurité, le concept ne se limite pas uniquement au réservoir à proprement parler, explique Laurent Vercruysse, Technical Manager de Cedicol. Il porte

tant sur le réservoir que sur le procédé de fabrication, les accessoires, et le placement par un ExpertMazout. Des cahiers des charges stricts sont d'application pour les méthodes de production des réservoirs, des contrôles seront mis en place par des organismes indépendants, et les ExpertMazout recevront des prescriptions précises pour l'installation et l'entretien du matériel. La qualité de leur travail est audité par sondage.



RIEN QUE DES AVANTAGES POUR...

- Le **client** qui bénéficie non seulement d'une assurance que le matériel, l'installation et l'entretien sont de qualité, mais d'une meilleure couverture par certains assureurs.
- Le **technicien** qui est reconnu pour son professionnalisme car le label Optitank ne sera délivré que si l'installation a été placée par un ExpertMazout.
- Le **fabricant** de réservoirs qui est lui aussi récompensé pour ses efforts puisque Optitank ne labellise que du matériel de qualité supérieure.
- Enfin, l'**environnement** qui est également gagnant dans l'opération étant donné que tout est mis en œuvre pour éliminer les risques de pollution.

COMMENT LE LABEL OPTITANK EST-IL DÉLIVRÉ?

1. CONTRÔLE DE PRODUCTION DU RÉSERVOIR

Des cahiers des charges spécifiques ont été rédigés pour la production des différents types de réservoirs : métallique, synthétique (polyéthylène ou polyester) et préfab-béton (métallique ou synthétique, avec double protection). Les prescriptions de construction sont accompagnées d'exigences supplémentaires, plus strictes que les règles législatives actuellement en vigueur (l'utilisation de revêtement anticorrosion en bitume n'est par exemple pas acceptée pour les réservoirs métalliques). Signalons aussi que le réservoir doit être livré avec ses accessoires (détection de fuite visuelle et sonore, protection anti-débordement, système de jauge, ...) pour garantir une compatibilité optimum.



2. AGRÉATION DE LA MÉTHODE DE CONSTRUCTION

Sur base des cahiers des charges, un dossier complet structuré en 12 chapitres est transmis à un organisme agréé qui vérifie que toutes les prescriptions Optitank sont respectées (construction et système de qualité).

3. CONTRÔLE ANNUEL OBLIGATOIRE

Un organisme indépendant certifié ISO 9001 ou équivalent est chargé de mener un contrôle systématique annuel de la production. L'objectif est principalement de s'assurer que les réservoirs fabriqués répondent aux prescriptions du prototype approuvé.

4. PLACEMENT ET ENTRETIEN

Le constructeur communique une notice prescriptive de placement pour l'ExpertMazout. Ce dernier garantit un placement professionnel en se chargeant :

- d'une vérification que le matériel n'a pas été endommagé pendant le transport ;
- du respect des prescriptions de raccordement (par exemple uniquement en monotube et vanne antisiphonnage obligatoire) ;
- du respect des prescriptions spécifiques pour l'encuvement si le réservoir est à simple paroi ;
- d'un test de l'installation après placement.

Au même titre que le fabricant de réservoirs, l'ExpertMazout est lui aussi contrôlé annuellement par un organisme indépendant agréé.

5. DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Après vérification que l'installation a été montée correctement, l'ExpertMazout appose un marquage Optitank sur le réservoir et remplit une déclaration de conformité en deux volets. Le premier volet comprend l'attestation du constructeur et le deuxième l'attestation de l'ExpertMazout.

6. LABEL OPTITANK

Cette déclaration de conformité est à garder précieusement par le client car il s'agit du document certifiant la qualité Optitank de son réservoir.



Le nouveau label de qualité Optitank sera lancé officiellement lors du prochain salon Batibouw. Vous recevrez prochainement un courrier personnel avec davantage d'informations sur les modalités pratiques relatives à Optitank.

NOVOCONDENS SOB : EN COURS D'AGRÉATION OPTIMAZ-ELITE

La marque allemande Brötje a lancé une nouvelle gamme de chaudières à condensation, la NovoCondens SOB. Déclinée en deux modèles (SOB 22 et SOB 26 aux puissances allant de 18 à 26 kW), cette chaudière à ventouse est dotée d'un brûleur à flamme bleue à deux allures. Elle est également équipée de deux échangeurs indépendants : un primaire en fonte grise en monobloc, et un secondaire (ou échangeur de condensation) à plaques en acier inoxydable résistant à la corrosion. Quant au système de neutralisation, il peut être intégré dans la chaudière en dessous de l'échangeur thermique secondaire pour gagner de la place. Autre atout indéniable, un calculateur d'économie d'énergie est intégré dans la régulation de la chaudière.

Baxi Belgium • Chaussée de Tubize 487 à 1420 Braine-l'Alleud • Tél : +32 2 366 04 00 • Fax : +32 2 366 06 85 • www.baxi.be

MICRO CLEAN™ : UN DÉGRAISSANT QUI N'AGRESSE PAS

Le fabricant de réservoirs à mazout Haase commercialise également depuis peu un nouveau produit permettant d'éliminer les tâches de mazout sur toutes les surfaces solides. Le Micro Clean™ est un dégraissant composé d'un agent dispersant organique naturel et d'un mélange micro-organique. L'agent dispersant agit sur le mazout en créant des gouttelettes microscopiques qui sont ensuite décomposées de manière totalement naturelle (sans dommage pour l'environnement) par les micro-organismes. Le Micro Clean™ peut être employé tant pour le mazout que pour les graisses, les carburants ou les fluides hydrauliques. Dans la même gamme de produits, Haase propose aussi un désodorisant, le Grease Grabber™.

Rommens Engineering Quality • Tél : + 32 13 53 22 90
www.rommens-eng.be

MHG : L'ECOSTAR UNIT BIENTÔT OPTIMAZ-ELITE

La marque MHG, mieux connue sous le nom de MAN, est en passe de recevoir l'agrément Optimaz-elite pour sa chaudière à condensation EcoStar Unit. Ce modèle en fonte est disponible dans des puissances de 15 à 27 kW et affiche un rendement de combustion pouvant aller jusqu'à 104%. Côté brûleur, MHG propose un modèle à flamme bleue pour chaudières de 15 à 69 kW. Le MHG RE 1H/RE 1 HK se caractérise notamment par ses qualités low NOx.

Pyrotech • Tél : +32 71 32 68 05
www.pyrotechsprl.com

MATAGNE

La société Matagne, qui distribue le matériel Burns en Belgique, a obtenu l'agrément Optimaz pour ses chaudières.

Matagne-Import
Tél : + 32 61 61 30 59



HS TARM : EN COURS D'AGRÉATION OPTIMAZ POUR LES CHAUDIÈRES BALTIC

Le fabricant danois de chaudières HS Tarm est en cours d'agrément du label Optimaz pour ses modèles en acier à 3 parcours de gaz de combustion Baltic. Disponibles avec ou sans production d'eau chaude sanitaire, ces chaudières sont proposées en version cheminée (6 modèles de 18 à 55 kW) et en version ventouse (3 modèles de 18 à 32 kW). Fort de ses 70 ans d'expérience, la société scandinave produit du matériel de haute qualité reconnu pour sa longévité. Ainsi, le ballon d'eau chaude de 120 l démontable, avec trappe de visite, est doublement émaillé (procédé Bayer avec anode de magnésium). Signalons aussi que les modèles sans production ECS peuvent être équipés d'un échangeur à plaques en acier inoxydable austénitique résistant aux acides, technique permettant de produire une grande quantité d'eau chaude à la température d'utilisation au fur et à mesure du soutirage. Tous les modèles sont également fournis avec capot isolant le brûleur de série.

Ets Limbu/Groupe Supersanit • Tél : + 32 80 89 29 20
www.limbu.be / www.supersanit.be

EN BREF

Ubbink a récemment déménagé. La nouvelle adresse de la société est Jan Samijnstraat 9 à 9050 Gentbrugge. Tél : + 32 9 237 11 00 - Fax : + 32 9 237 11 29 + + + **Weishaupt** vient de lancer une nouvelle version de son site internet : www.weishaupt.be + + + Le groupe **Baxi** a également changé d'adresse récemment. Son siège se trouve désormais à la Chaussée de Tubize 487 à 1420 Braine-l'Alleud. Tél : +32 2 366 04 00 - Fax : +32 2 366 06 85.

LA QUESTION DE L'INSTALLATEUR

COMMENT DÉTERMINER LA PUISSANCE IDÉALE D'UNE CHAUDIÈRE?



Laurent Vercruyse,
Technical Manager Cedicol

Si vous remplacez une ancienne chaudière par un modèle de même puissance, il y a fort à parier que vous faites du mauvais travail ! En effet, certains facteurs comme l'isolation de l'habitation ont souvent amélioré au fil des ans et les besoins en chauffage ont diminué. Un simple petit calcul vous permettra d'éviter surdimensionnement et surcoûts inutiles...

L'ERREUR DU SURDIMENSIONNEMENT

Trop de personnes tombent encore dans le piège du surdimensionnement lors du remplacement d'une chaudière. On oublie généralement que si l'ancienne installation a une vingtaine ou une trentaine d'années, l'habitation a souvent subi de nombreuses transformations au cours de cette période : pose de double vitrage, isolation du toit, diminution du volume à chauffer (il n'était pas rare de chauffer son garage à l'époque !), etc. Et puis, par peur d'avoir froid, les gens préfèrent prendre une chaudière un peu plus grande... Vous l'aurez compris, dans de nombreux cas, les besoins en chaleur sont largement inférieurs à la puissance de la chaudière installée.

CONSÉQUENCES

En cas de surdimensionnement, la chaudière fonctionne très peu, avec un grand nombre de cycles de démarrages et d'arrêts. Cela signifie que le rendement annuel de l'installation est mauvais. A l'image d'un sprinter fournissant un effort intense et bref, l'installation va produire trop de chaleur en peu de temps, et la cheminée n'a pas le temps d'arriver à température : les gaz de combustion se condenseront dans la cheminée, d'où des risques de problèmes d'humidité.

UN CALCUL SIMPLE

Dans l'hypothèse d'une nouvelle construction, on peut déterminer la puissance idéale



de la chaudière via un calcul des déperditions calorifiques. Malheureusement, dans le cas du remplacement d'une chaudière, cette méthode est relativement lourde et peu efficace car il est rare de disposer de toutes les données nécessaires, comme l'épaisseur des murs, le type de briques utilisées, etc. La meilleure solution est alors de se baser sur la consommation annuelle.

Sachant qu'en Belgique la saison de chauffage dure environ 225 jours à 24 h par jour (total

de plus ou moins 5000 h) et qu'une installation bien dimensionnée fonctionne en moyenne 30% du temps de la saison de chauffe, on estime que l'installation bien dimensionnée tourne 1500 h par an. Vu que 1 litre de mazout produit 10 kWh de chaleur, nous pouvons obtenir la puissance idéale via la formule suivante :

puissance idéale = consommation
en litres * 10/1500

A titre d'exemple, une habitation qui consomme 2.500l de mazout par an
= 25.000/1.500 = 16.7 kW.

*Et la puissance pour l'eau chaude
sanitaire ?*

*Attention : ce calcul porte uniquement sur
le chauffage. Si la chaudière doit égale-
ment produire de l'eau chaude sanitaire,
il est indiqué de revoir légèrement à la
hausse la puissance idéale. Cette question
sera traitée dans le prochain numéro de
Chauffage Info.*

MAZINFO, UN OUTIL PRATIQUE ET GRATUIT

Informazout propose, sur son site internet, un outil pratique et gratuit vous permettant de calculer la puissance idéale d'une chaudière en fonction des critères de l'habitation.

N'hésitez pas à tester Mazinfo sur <http://mazinfo.informazout.be/mazinfo/FR/Index.php>



Un bon musicien parfait sa technique en permanence
Formation de base technicien chaudière/brûleur

Durée : 8 jours ou 64 heures

Droits d'inscription : avec syllabus 595 €

Session : 8, 9, 10, 15, 16, 17, 22 et 23 janvier

Session : 12, 13, 14, 19, 20, 21, 26 et 27 mars

Recyclage technicien chaudière/brûleur

Durée : 1 journée soit 8 heures

Droits d'inscription : avec syllabus 223 € - sans syllabus 112 €

Sessions : 18 janvier, 7 mars et 24 mars

Formation de base technicien réservoir

Durée : 2,5 jours

Droits d'inscription : avec syllabus 347 €

Session : 28, 29 mars et 2 avril

Attention :

- Les formations de Cedicol sont agréées par les 3 régions. C'est un plus intéressant !
- Certaines dates peuvent changer. Consultez donc régulièrement notre site internet.

Inscriptions : www.cedicol.be ou contactez Cedicol au 02/558 52 20.

NOUVELLE PRIME OPTIMAZ-ELITE DE 250 €

Encore une bonne nouvelle pour le portefeuille ! A partir du 1er janvier 2007, Informazout offrira une nouvelle prime de 250 € aux consommateurs faisant placer une chaudière à condensation au label Optimaz-elite.

Sur base de la facture établie entre le 1/1/2007 et le 30/6/2007, le consommateur pourra demander cette prime si la facture est enregistrée avant le 30/9/2007 et acceptée (voir règlement sur www.informazout.be).

En optant pour Optimaz-elite,

- les **consommateurs** sont donc **3 fois gagnants** puisqu'ils peuvent bénéficier de
 - une économie pouvant aller jusqu'à 30% sur leur facture énergétique ;
 - une nouvelle prime de 250 € offerte par Informazout ;
 - une réduction fiscale pour le remplacement d'une ancienne installation (40% de l'investissement plafonné à 1280 € en 2006).

- les **installateurs** bénéficieront pendant 6 mois d'une **plateforme promotionnelle** nationale pour cette technique récente. Plus de 10 marques offriront des types de chaudières à condensation au mazout et seront présentes avec les nouveaux modèles à Batibouw.

DEVENEZ EXPERTMAZOUT ET VOTRE SAVOIR-FAIRE PAYERA ENCORE PLUS.



Devenez gratuitement ExpertMazout.
Renseignements au 02 558 52 20 ou
sur www.informazout.be/Expertmazout

Une entreprise qui affiche le label ExpertMazout est celle qui peut garantir à ses clients un service hyper professionnel. En toute logique, elle devient la référence de sa région auprès du grand public. Et comme elle profite en plus d'un soutien publicitaire non négligeable, tout au long de l'année, sa notoriété ne fait qu'augmenter. Et donc, sa rentabilité aussi.



La chaleur absolue.

COLOPHON

Vos coordonnées personnelles sont reprises dans les dossiers d'Informazout-Cedicol, elles sont utilisées pour les communications entre nos organisations et leurs membres. Conformément à la loi du 8 décembre 1992, vous pouvez consulter les données et, le cas échéant, les faire corriger en vous adressant à l'adresse ci-dessous. Pour plus d'informations : 02/558 52 20. Les articles de *Chauffage Info* peuvent être repris sans autorisation préalable pour autant que leur source soit citée.

Réalisation : Decom SA, Noordkustlaan 18, 1702 Groot-Bijgaarden • **Editeur responsable** : Ward Herteleer, c/o Informazout, rue de la Rosée, 12, 1070 Bruxelles. Tél. (32) 02-558-52-20. Fax. (32) 02-523-97-88
Internet : <http://www.informazout.be>, E-mail : info@informazout.be